

L'an deux mil quatorze, le seize septembre à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	10 septembre 2014
Date d'affichage du compte-rendu :	17 septembre 2014

PRESENTS : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme CRÉTET Cyriel qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
Mme RAUCH Mireille qui donne procuration à Mme SAUCE Magali
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques
Mr GUICHARD Christian qui donne procuration à Mr PERRIN Jean-François
Mme GRAVIER Maria Del Mar qui donne procuration à Mr GIRARDOT Jean-Pierre
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mr ALBERTINI André

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Séance Publique

I – CRÉATION D'UNE ANNEXE DE LA MAIRIE NON ACCESSIBLE AU PUBLIC : Toiture végétalisée
– Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau.

Séance Publique

I – CRÉATION D'UNE ANNEXE DE LA MAIRIE NON ACCESSIBLE AU PUBLIC : Toiture végétalisée
– Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau.

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux de l'annexe de la mairie, la toiture végétalisée d'une surface de 145 m² qui sera réalisée par l'Entreprise CEIBAC pour un montant de 12 299,50 € HT peut être financée pour partie (maximum 50 %) par l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme « Réduire la pollution pluviale ».

Il demande au Conseil l'autorisation de bien vouloir déposer le dossier d'aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour obtenir une aide financière afin de réaliser une toiture végétalisée sur l'annexe de la mairie,
- **AUTORISE** le Maire à signer le dossier (ci-joint) et tout autre document afférent.

Séance levée à 18 h 20